



**MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier
de la susdite municipalité, QUE:**

Le Conseil de la municipalité de Val-Morin, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020, déposera le rapport financier 2019 ainsi que le rapport du vérificateur et ce, selon l'article 176.1 du Code municipal.

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 6^e jour de mai 2020.



Pierre Delage
Directeur général et secrétaire-trésorier